

N
[REDACTED]
[REDACTED]
45160 OLIVET
[REDACTED]
[REDACTED]

Déposé le 26/10/2021

PLUM Mairie D'Olivet
ORLEANS METROPOLE
Monsieur le Commissaire Enquêteur

OLIVET, 26 Octobre 2021

Objet : zone N - Parcelles CH 859 865 869 871

Madame, Monsieur,

Nous avons fait construire une maison en 2015 sur un terrain en zone UC de 1399 m², ce terrain est traversé par 2/3 par la zone N.

Cependant, au moment de l'élaboration du projet, notre constructeur n'a pas attiré notre attention sur le fait qu'il ne resterait plus d'emprise au sol résiduelle après la construction de la maison et que la zone N ne pouvait recevoir aucun équipement

Aussi, nous aimerions avoir un abri de jardin (nous n'avons pas de garage) et une petite piscine à l'arrière de la maison, mais la zone N qui coupe sur la limite arrière ainsi que l'absence d'emprise au sol, nous en empêche.

Nous avons fait une réclamation à la Mairie D'Olivet par mail à Monsieur PIEDALLU, qui nous a conseillé de vous adresser cette demande.

Sachant que le découpage de la zone N, avant et après notre terrain, est réalisé à la parcelle, exception faite de la nôtre, qui se trouve tronquée.

Existe-t-il une possibilité, selon Les PIECES JOINTES au courrier, de pouvoir déplacer le trait de la zone N, afin de récupérer 200 m² environ en zone UC, ce qui produirai une emprise au sol de 40m², suffisante pour notre projet ?

En espérant de trouver une issue à notre problème, nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre en compte notre demande.

Vous souhaitant bonne réception.

Voir plan joint
Merci

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

